



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219104320-20230327-020-2023-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2023

Affichage : 29/03/2023

Délibération n°020/2023

OBJET : Budget primitif 2023

Le Conseil municipal a été convoqué le 21/03/2023 (article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le 27 mars 2023, à 19h30, le Conseil municipal de la ville de Morangis s'est réuni à l'espace Saint-Michel, sous la présidence de Mme Brigitte VERMILLET, Maire.

Étaient présents : Mme Brigitte VERMILLET, Maire, Mme Marie HAMIDOU, M. Robert ALLY, Mmes Quynh NGO, Jeannette BRAZDA, M. Jean-Jacques LEGRAND, M. Pascal LEROY, Mmes Martine MUSA, Philomène PINTO, Adjoints au Maire; Mmes Josiane GONZALEZ LAMOUREUX, Fabienne RIQUART, MM. Thierry HORDESSEAUX, Paulo RAMOS, Claude DELOBEL, Yvon COADOU, Mme Caroline DELAIRE, M. Albert BLOSSI, M. Serge HOUZIEL, M. Daniel GIZZI, Mme Emmanuelle DI MAMBRO, M. Dany CAMACHO, Mme Valérie COUREAU, M. Michel SIGNARBIEUX, Mme Mathilde GOUJON, M. Arnaud NDONG ESSONO, Mme Carole PERSONNIER, Conseillers municipaux.

Étaient absents et représentés : M. Michel RIEGERT donne pouvoir à M. Robert ALLY, Mme Lauren OLIVERES donne pouvoir à Mme Quynh NGO, Mme Samira EL HADDAD donne pouvoir à Mme Josiane GONZALEZ LAMOUREUX, M. Corentin LÉVY donne pouvoir à Mme le Maire, Mme Zohra TOUALBI donne pouvoir à M. Michel SIGNARBIEUX, M. André PEREIRA donne pouvoir à Mme Mathilde GOUJON, M. Xavier DUGOIN donne pouvoir à Mme Carole PERSONNIER.

Madame Martine MUSA, Adjoint au Maire, a été désigné dans les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapporteur : R. ALLY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et suivants,

Vu la délibération n°008/2023 du Conseil municipal du 6 février 2023 approuvant la tenue du débat d'orientations budgétaires sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires 2023 présenté aux membres du Conseil municipal pour l'exercice 2023,

Vu l'avis de la commission de Finances Urbanisme du 20 mars 2023,

Entendu le rapport de présentation et après lecture du budget primitif 2023, il est proposé au Conseil municipal un vote par chapitre comme suit :

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT
B Recettes

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2023	VOTES
002	Excédent de fonctionnement reporté	0.00 €	
013	Atténuations de charges	210 000.00 €	Pour : 26, Contre : 5, Abstention : 2
70	Produits des services et du domaine	1 590 252.00 €	Pour : 26, Contre : 5, Abstention : 2
73	Impôts et taxes	20 387 210.00 €	Pour : 26, Contre : 5, Abstention : 2
74	Dotations et participations	1 149 060.00 €	Pour : 26, Contre : 5, Abstention : 2
75	Autres produits gestion courante	152 950.00 €	Pour : 26, Contre : 5, Abstention : 2
76	Produits financiers	0,00 €	
77	Produits exceptionnels	0,00 €	
042	Opération de transferts entre section	0,00 €	
TOTAL		23 489 472.00 €	

Le résultat du vote par chapitre est le suivant :

Pour : 26 voix

Contre : 5 voix (M. Michel SIGNARBIEUX, Mme Zohra TOUALBI avec le pouvoir donné à M. SIGNARBIEUX, M. André PEREIRA avec le pouvoir donné à Mme Mathilde GOUJON, Mme Mathilde GOUJON, M. Arnaud NDONG ESSONO).

Abstention : 2 voix (Mme Carole PERSONNIER, M. Xavier DUGOIN avec le pouvoir donné à Mme Carole PERSONNIER).

B Dépenses

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2023	VOTES
011	Charges à caractère général	4 797 364.00 €	Pour : 26, Contre : 5, Abstention : 2
012	Charges de personnel	10 949 244.00 €	Pour : 26, Contre : 5, Abstention : 2
014	Atténuations de produits (SRU, FPIC, FSRIF)	230 000.00 €	Pour : 26, Contre : 5, Abstention : 2
65	Autres charges gestion courante	5 505 546.00 €	Pour : 26, Contre : 5, Abstention : 2
66	Charges financières	538 376.92 €	Pour : 26, Contre : 5, Abstention : 2
67	Charges exceptionnelles	18 000.00 €	Pour : 26, Contre : 5, Abstention : 2
042	Dotations aux amortissements	961 929.08 €	Pour : 26, Contre : 5, Abstention : 2
023	Virement à la section d'investis.	489 012.00 €	Pour : 26, Contre : 5, Abstention : 2
TOTAL		23 489 472.00 €	

Le résultat du vote par chapitre est le suivant :

Pour : 26 voix

Contre : 5 voix (M. Michel SIGNARBIEUX, Mme Zohra TOUALBI avec le pouvoir donné à M. SIGNARBIEUX, M. André PEREIRA avec le pouvoir donné à Mme Mathilde GOUJON, Mme Mathilde GOUJON, M. Arnaud NDONG ESSONO).

Abstention : 2 voix (Mme Carole PERSONNIER, M. Xavier DUGOIN avec le pouvoir donné à Mme Carole PERSONNIER).

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

A - Recettes

RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2023	VOTES
021	Virement de la section de fonct.	489 012.00€	Pour : 26, Contre 5, Abstention : 2
10	Dotations Fonds divers Réserves	630 500.00€	Pour : 26, Contre 5, Abstention : 2
1068	Excédents de fonct. Capitalisés	0,00 €	
13	Subventions d'investissement	630 530.00 €	Pour : 26, Contre 5, Abstention : 2
16	Emprunts et dettes assimilées	1 400 000.00 €	Pour : 26, Contre 5, Abstention : 2
45	Opérations pour compte de tiers	0,00 €	
024	Cessions d'immobilisations	0,00 €	
040	Opérations d'ordre de transferts	961 929.08 €	Pour : 26, Contre 5, Abstention : 2
041	Operations patrimoniales	0,00 €	
TOTAL		4 111 971.08 €	

Le résultat du vote par chapitre est le suivant :

Pour : 26 voix

Contre : 5 voix (M. Michel SIGNARBIEUX, Mme Zohra TOUALBI avec le pouvoir donné à M. SIGNARBIEUX, M. André PEREIRA avec le pouvoir donné à Mme Mathilde GOUJON, Mme Mathilde GOUJON, M. Arnaud NDONG ESSONO).

Abstention : 2 voix (Mme Carole PERSONNIER, M. Xavier DUGOIN avec le pouvoir donné à Mme Carole PERSONNIER).

B - Dépenses

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2023	
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	0,00 €	
16	Remboursement d'emprunts	1 771 623.00 €	Pour : 26, Contre 5, Abstention : 2
20	Immobilisations incorporelles	215 230.00 €	Pour : 26, Contre 5, Abstention : 2
204	Subventions d'équipement versées	0,00 €	
21	Immobilisations corporelles	1 113 066.08 €	Pour : 26, Contre 5, Abstention : 2
23	Immobilisations en cours	450 000.00 €	Pour : 26, Contre 5, Abstention : 2
	Opérations d'équipement	560 000.00 €	Pour : 26, Contre 5, Abstention : 2
45	Opérations pour compte de tiers	0,00 €	
040	Opérations d'ordre de transferts	2 052.00 €	Pour : 26, Contre 5, Abstention : 2
042	Opérations patrimoniales	0,00 €	
TOTAL		4 111 971.08 €	

Le résultat du vote par chapitre est le suivant :

Pour : 26 voix

Contre : 5 voix (M. Michel SIGNARBIEUX, Mme Zohra TOUALBI avec le pouvoir donné à M. SIGNARBIEUX, M. André PEREIRA avec le pouvoir donné à Mme Mathilde GOUJON, Mme Mathilde GOUJON, M. Arnaud NDONG ESSONO).

Abstention : 2 voix (Mme Carole PERSONNIER, M. Xavier DUGOIN avec le pouvoir donné à Mme Carole PERSONNIER).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (Pour : 26, Contre :5 , Abstention : 2), après un vote à main levée,

ADOpte le budget primitif 2023 de la commune.

EQUILIBRE FINANCIER

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 23 489 472.00 €

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 4 111 971.08 €

	Dépenses	Recettes	%
Section d'investissement	4 111 971.08 €	4 111 971.08 €	15 %
Section de fonctionnement	23 489 472.00 €	23 489 472.00 €	85%
TOTAL	27 601 443.08 €	27 601 443.08 €	100 %

Le résultat du vote est le suivant :

Pour : 26 voix

Contre : 5 voix (M. Michel SIGNARBIEUX, Mme Zohra TOUALBI avec le pouvoir donné à M. SIGNARBIEUX, M. André PEREIRA avec le pouvoir donné à Mme Mathilde GOUJON, Mme Mathilde GOUJON, M. Arnaud NDONG ESSONO).

Abstention : 2 voix (Mme Carole PERSONNIER, M. Xavier DUGOIN avec le pouvoir donné à Mme Carole PERSONNIER).

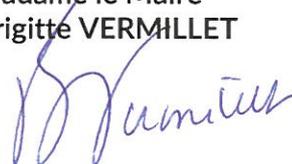
AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Le budget primitif 2023 est adopté.

Pour extrait conforme

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Madame le Maire
Brigitte VERMILLET



Délibération certifiée exécutoire

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.